

Compte-rendu de la séance du jeudi 09 décembre 2021

Le neuf décembre deux mille vingt-et-un à dix-huit heures les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Hippolyte du Fort, légalement convoqués, se sont réunis dans la Salle des Fêtes des Casernes sous la présidence de Mr Bruno OLIVIERI, Maire.

Étaient présents :

Bruno OLIVIERI, Hélène MEUNIER, José TARQUINI, Florence ROUX, Stephan BERTO, Réjane BARON, Arnaud GUIGON, Marie-Andrée DRACS, Laurent VIGOUROUX, Camille SOUVANT, Daniel GAUTHIER, Claude FERRAULT, Viviane FESQUET-LEBEAU, François PEREZ, Gérard SALTET, Cyril MOH, Laetitia GIBERGUES, Sylvie CREGUT.

Absents excusés :

Lydie CALAFAT, Elise LAURENT, Guy GARCIN,
Marie-Aude BONNEL donne procuration à Stephan BERTO,
Joël COURTES donne procuration à Réjane BARON,
Bérengère STEMFLELET donne procuration à Florence ROUX,
Liliane CAMPLAN donne procuration à François PEREZ,
Odon ABBAL donne procuration à Sylvie CREGUT,
Michel BESSET donne procuration à Laetitia GIBERGUES.

Le quorum étant atteint, l'assemblée délibérante peut délibérer.

Le secrétaire de séance a été désigné au sein de l'assemblée conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales en la personne de Florence ROUX.

Mr le Maire prend la parole à 18h00.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 octobre 2021 n'appelant aucune observation, il est voté l'unanimité.

1 - Décisions modificatives budget principal et budget assainissement

Cela concerne les chapitres 011 (charges à caractère général) et 012 (charges exceptionnelles) du budget de fonctionnement et les chapitres 20 (frais d'études) et 041 (opérations d'ordre, recettes et dépenses) du budget investissement.

Mr le Maire présente l'objet des modifications par chapitre délivrées en annexe de la note synthèse.

- Pour le chapitre 011, un cumul des dépassements sur les articles énergies, eau et assainissement est à noter; concernant l'énergie, Mr le Maire précise que nous avons subi les augmentations de la fourniture de gaz ; concernant l'eau, les dépassements importants sont dus principalement à des fuites après compteur sur les canalisations qui alimentent le local technique du tennis club et l'arrosage des plantations dans la zone Gare - Bastides d'Agadie. Mr le Maire informe que les compteurs de la collectivité vont être équipés de télé relève, système aidant à détecter et éviter toute surconsommation.

L'autre dépense majeure de ce chapitre concerne le réajustement par les services fiscaux

de la taxe foncière de 16 000 € dont 12 000 € pour le Fort Jalatte (rappel sur la période de 2008 à 2021).

Un ajustement nécessaire en attente du solde des factures à pourvoir ou des factures courantes pour le mois de décembre a été également réalisé.

- Pour le chapitre 012, il a été procédé à un ajustement des crédits sur les lignes budgétaires attribuées à la rémunération des agents non titulaires, URSSAF, cotisations retraites, Assedic, FNC supplément familial.

Mr le Maire souligne que toutes les charges salariales ont été impactées, d'une part par la Covid-19 avec le remplacement de personnels absents, et d'autre part, par le rattrapage de la rémunération indiciaire des agents de catégorie C, les avancements d'échelons, etc.

- Pour le chapitre 20, l'objet de la modification concerne le paiement du solde de l'étude de faisabilité de l'aménagement du CD 999 route de Ganges pour un montant de 4 300 €.

Synthèse :

Budget Général

Fonctionnement	Libellé	RAR 2020	BP 2021	TOTAL	DM	RAR+BP+DM
Chapitre						
011	Charges Caractères Général	30 467.68	783 000	813 467.68	+70 000	883 467.68
012	Charges de Personnel	0	1 373 000	1 373 00	+42 000	1 415 000.00
67	Charges Exceptionnelles	0	704 522.32	704 522.32	-112 000	592 522.32
Investissement						
Chapitre						
20	Frais d'études	0	12 955	12 955	+ 5000	17 955
23	Immobilisation en cours	12 290.47	1 585 000	1 597 290.47	-5000	1 592 290.47
041 Dépenses						
214578			0	0	2 934	2 934
21318			0	0	11 654	11 654
041 Recettes						
238			0	0	-14 588	-14 588

Budget Assainissement

Investissement					DM	BP+DM
Chapitre						
040 D					4875	4875
139111	Subv Equipement		0	0	3250	3250
13913	Subv Equipement		0	0	1625	1625
042 R						
777	Subv. Investissement				4875	4875

Les décisions modificatives présentées n'appelant aucune question, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2- Convention devantures des commerces

Le projet de convention avec le plan délimitant les zones d'application a été présenté par Daniel Gauthier lors de la réunion de la Commission Commerces Entreprises Artisanat du 29 novembre 2021 pour finalisation.

Mr le Maire donne la parole à Mr Daniel Gauthier qui expose au Conseil Municipal les différents points du règlement d'attribution de la subvention aux devantures commerciales des commerces de la commune, présentés en annexe de la note de synthèse.

Mme Sylvie Grégut demande pourquoi la zone des Remparts a été exclue du périmètre prioritaire ; elle s'interroge également sur l'examen technique du projet (qualitatif et quantitatif, par qui ?) ainsi que sur l'enveloppe budgétaire fixée.

Mr Daniel Gauthier répond que lors de la dernière Commission Commerces-Entreprises-Artisanat, il a été décidé d'exclure la zone des Remparts initialement englobée dans le périmètre prioritaire et de se focaliser sur la zone Centre-bourg pour rester en phase avec le projet PVD (Petites Villes de Demain). Concernant l'aspect quantitatif du projet, il précise que son souhait serait qu'il y ait au moins 2 à 4 demandes de subventions et que des commissions se réuniraient pour étudier les dossiers.

Mr le Maire souligne que la 1^{ère} année sera une année test et qu'il faudra prévoir 6 à 8 mois de délai avant le dépôt du 1^{er} dossier. Par conséquent, il sera alloué une enveloppe budgétaire pas trop importante la 1^{ère} année qui sera étudiée lors du prochain DOB et qui pourra être majorée l'année suivante.

Concernant l'examen des dossiers, le rôle de la commission sera de vérifier, après accord du permis de construire, que le projet a une réelle valeur qualitative.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'adoption du projet de convention validé par les membres de la Commission Commerces-Entreprises-Artisanat. Convention adoptée à l'unanimité.

3- Plan de gestion des bois communaux

La parole est donnée à Mr José Tarquini pour présenter le projet d'Aménagement de la Forêt Communale de St Hippolyte du Fort dont le compte-rendu est joint à la note de synthèse.

Ce document est réalisé par l'Office National des Forêts en concertation avec la collectivité propriétaire et pour la forêt domaniale avec l'ensemble des collectivités territoriales et les acteurs du territoire. Il se fonde sur des études très approfondies du milieu naturel, des aléas climatiques, de la composition et de l'état des peuplements, du contexte socio-économique du territoire et de la gestion forestière antérieure.

Ce document d'aménagement des forêts des collectivités doit faire l'objet d'une délibération d'approbation du Conseil Municipal avant d'être approuvé par arrêté préfectoral.

L'aménagement forestier est la feuille de route de la gestion durable des forêts publiques. Définie par le Code forestier, elle donne un cap et les grandes orientations sylvicoles d'une forêt, appartenant à l'Etat ou aux collectivités territoriales, pour une durée de 20 années environ.

Son objectif : gérer de manière durable ces forêts, relevant du régime forestier, pour permettre à la société de bénéficier pleinement de tous les services offerts (production de bois, bien-être, promenade, biodiversité, prévention des risques naturels...).

Concrètement, ce plan de gestion précise par exemple les essences à privilégier, les plantations à envisager et la régénération à obtenir. Il quantifie et planifie les récoltes de bois ainsi que les travaux à réaliser, au regard des enjeux économiques, sociétaux et

environnementaux de la forêt (accueil du public, préservation de la biodiversité, réduction des risques naturels...)

Mr José Tarquini précise que de manière globale notre forêt se porte bien.

Les principaux objectifs retenus par la commune pour cette prochaine période de 20 ans (2021-2040) sont :

- de réaliser un programme de coupes permettant le rajeunissement d'environ 9 hectares de taillis, tout en assurant un revenu à la commune,
- de veiller au maintien en l'état des équipements pour la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) et l'amélioration de la desserte.

Mr Cyril Moh suggère que le réaménagement de ces 9 hectares soit couplé à un projet communal d'enjeu social avec l'aménagement de chemins et de sentiers, d'un parcours santé, etc.

Mme Sylvie Grégut ajoute que le patrimoine décrit dans le compte-rendu de l'ONF (murs de pierres, charbonnières) pourrait également être revalorisé et s'inscrire dans ce projet communal pour en faire bénéficier les familles et améliorer la qualité de leur accueil au sein de cette forêt.

Mr le Maire rappelle que les itinéraires de randonnées sont de la compétence de la CCPC. Aujourd'hui la priorité est l'accessibilité de ce bois, sachant qu'après chaque épisode cévenol c'est la commune qui réhabilite les accès à ses frais. Toutefois, un projet communal qui resterait à définir est envisageable.

Le projet d'Aménagement de la Forêt Communale est approuvé à l'unanimité.

4- Projet Aménagement Route d'Alès

La parole est donnée à Mr Laurent Vigouroux qui rappelle que ce projet concerne l'aménagement de l'entrée de ville Route d'Alès entre le carrefour de la Route de Monoblet et le carrefour du CROP Institut Paul Bouvier. Ce projet rentre dans le cadre des aménagements routiers et piétonniers éligible à la répartition du produits des amendes de police relatives à la circulation routière.

Le bureau d'Etudes ICS a été chargé de faire cette étude et d'évaluer l'enveloppe financière nécessaire. La Commission Travaux a validé cette proposition d'aménagement.

Mr Laurent Vigouroux précise que ce projet a été présenté le 07 décembre dernier aux riverains.

Il y aura une phase test avec des équipements provisoires avant la réalisation finale du projet.

Mme Sylvie Grégut demande s'il y aura un abaissement de la vitesse, ce à quoi Mr Laurent Vigouroux répond que 2 alternats de circulation, dispositifs semblables à celui mis en place rue du Pont, sont prévus à cet effet.

Mr le Maire tient à préciser que nous sommes là dans une esquisse de projet pour le dépôt de demande de subvention au titre des amendes de police et qu'entre le dépôt de ce dossier avant la fin janvier 2021 et la réalisation du projet fin 2022 - début 2023, il y aura un aménagement provisoire qui servira de phase test.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour solliciter l'aide du Conseil Départemental qui gère la répartition de cette dotation arrêtée par la Préfète du Gard.
Délibération approuvée à l'unanimité.

5- Avis projet parc photovoltaïque

Mr José Tarquini présente ce projet.

Le 26 Octobre 2021, le groupe CVE producteur et réalisateur du projet, le groupement porteur du projet et les financeurs sont venus en mairie présenter leur projet de parc photovoltaïque sur des terrains privés (5 hectares) situés à la ZAM.

Il a été soumis à la Commission Environnement et Prévention des Risques qui s'est portée favorable à la majorité.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer et de donner un avis sur la réalisation de ce projet qui verrait le jour en 2025.

Mr le Maire souligne que c'est uniquement un avis de principe qui nous est demandé et non une autorisation.

Il propose un avis favorable assorti toutefois d'une obligation de protection visuelle par des plantations côté route pour éviter un effet de co-visibilité.

Mme Sylvie Grégut annonce qu'elle donnera, en concertation avec Mr Odon Abbal, un avis défavorable et ce pour plusieurs raisons : projet se faisant en zone urbanisée sur laquelle ces terrains pourraient être utilisés à d'autres fins, projet qui aura des conséquences en terme de pollution et qui posera des problèmes de recyclage des panneaux. De plus, Mme Sylvie Grégut s'interroge sur l'intérêt de ce projet pour la commune au niveau financier et au niveau de l'emploi.

Mr le Maire rappelle qu'il s'agit d'un projet privé et non communal, et malgré un avis défavorable de notre part, libres seront les porteurs de ce projet de le mener quand même.

Mme Hélène Meunier précise que dans tout projet de recherche d'énergie il y a toujours un équilibre à trouver, et qu'en tant qu'élus on doit veiller à ne pas donner l'impression d'enrayer les projets qui nous sont proposés.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la réalisation du projet privé de parc photovoltaïque à la majorité; 4 avis contre (Sylvie Grégut, Odon Abbal, Laetitia Gilbergues, Michel Besset).

6- Demande de Subvention Département et Région pour le projet Salle des Fêtes - Salle Culturelle

Mr le Maire énonce les demandes de subvention.

Une demande concerne les équipements scéniques. Cette option retenue peut être éligible à des financements complémentaires. Un dossier sera déposé pour les demander.

Une demande sur le projet initial a été faite à l'Etat au titre de la DETR et à la Région. Une demande peut être déposée également au titre du Contrat Territorial Départemental sur les mêmes bases.

Mr Le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis sur le dépôt de ces dossiers d'aide au financement.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

7- Dossiers Réseaux secs Electricité – Eclairage Public – Telecom : validation état financier

Mr le Maire rappelle, qu'au mois de septembre, le Conseil Municipal a délibéré sur le principe des travaux en objet, délibération valant engagement à verser sa participation aux

études. Une nouvelle délibération pour chacun de 3 réseaux est nécessaire pour valider l'état financier et l'engagement des ces travaux présentés en annexes de la note de synthèse.

Chacune des 3 délibérations est approuvée à l'unanimité.

8- Représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège La Galaberte

Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal a désigné, par délibération du 2 Juin 2020, Mr José TARQUINI représentant de la commune au Conseil d'Administration du Collège de La Galaberte. Suite aux changements de délégation, Mr José Tarquini souhaite céder cette place à Mr Stéphan Berto, nouvel adjoint délégué aux Affaires Scolaires depuis le 1er Novembre 2021.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur ce changement.
Délibération adoptée à l'unanimité.

9- Comptes rendus des Commissions d'Appel d'Offres

Cela concerne les CAO suivantes :

- Consultation Travaux réseaux humides du Plan,
- Marché complémentaire Aménagement Salle Culturelle (Aménagement scénographiques et avenant sur l'ajustement définitif des travaux après validation du dossier projet),
- Marché accord cadre bons de commande Réseaux EU-AEP-EP-Fontaine.

Toutes les décisions d'attribution des marchés ont été approuvées à l'unanimité par les membres de la CAO.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire tient à informer le Conseil Municipal que l'évolution de la situation sanitaire nous amène à devoir annuler le spectacle de Noël des enfants, les vœux municipaux et à reporter le repas des aînés.

Mme Marie-Andrée Dracs pose la question concernant le marché de Noël prévu le samedi 18 décembre.

Mr le Maire rappelle que l'organisation du marché de Noël est une initiative privée, portée par l'UCIA.

Mr Daniel Gauthier annonce que l'UCIA souhaite maintenir cette manifestation qui se tiendra sur la Place du Plan avec contrôle du pass sanitaire.

Avant de lever la séance, Mr le Maire souhaite aux membres du Conseil Municipal de très belles fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 19h30.